



AVIS ADOPTE A L'UNANIMITE (190 votes)
**« une stratégie de filière pour structurer et développer
le tourisme en Occitanie »**

Rapporteuse : Madame Sylvie MICHEL

COMMUNIQUE DE PRESSE

Par cet avis présenté en assemblée plénière le 13 juin 2017 par Mme Sylvie MICHEL, le CESER s'est interrogé sur les actions que la Région et ses partenaires pourraient mettre en place pour développer la filière touristique sur son territoire (108 000 emplois en moyenne), le tourisme étant le secteur économique le plus important après l'industrie agroalimentaire mais devant l'aéronautique.

En effet, l'Occitanie est la région la plus fréquentée par les touristes français et au quatrième rang pour la fréquentation des touristes étrangers, accueillant ainsi 30 millions de touristes par an qui génèrent 14 milliards d'euros de recettes.

Cependant, cet avis qui souligne les forces et les faiblesses en matière touristique de la région malgré ses atouts très importants, fait des propositions ou recommandations très concrètes pour satisfaire une clientèle qui n'adhère plus à un modèle touristique « standardisé ». Toutes les actions doivent être alors développées en coordination avec l'ensemble des structures concernées par cette filière. Ce défi est de taille car la loi NOTRe a octroyé à chacun des acteurs institutionnels des compétences en matière de tourisme, avec le risque de générer à la fois des doublons et une dilution des responsabilités.

Par ailleurs, pour le CESER, il est particulièrement important de garantir un équilibre entre les territoires ruraux et urbains et une politique de développement touristique qui doit bénéficier à l'économie de proximité et à l'ensemble des acteurs qui font vivre les territoires.

Au-delà de proposer des solutions par rapport à tous les segments de cette filière (marketing, fidélisation, développement de l'emploi et de la formation, les transports, le patrimoine et la culture, l'innovation notamment par le développement du numérique), le CESER réaffirme que le vecteur essentiel du développement touristique est l'investissement qui nécessite à la fois des moyens et des actions ciblées qu'il a identifiés et qu'il propose.

Les préconisations du rapport du CESER ainsi que le futur Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) devraient permettre de donner une ligne directrice en matière de développement touristique pour les années futures dans la région Occitanie.

Le CESER souhaite que le Conseil régional soit le chef de file de tous les acteurs du tourisme en Occitanie et que le SRDTL définisse clairement les compétences de chacun, le Conseil régional devant notamment veiller à bien se coordonner avec les deux métropoles.

Le CESER propose également de renforcer au sein des instances existantes la synergie entre les acteurs institutionnels publics et les professionnels du tourisme pour associer moyens et savoir-faire.